

La Présidente de la Région Poitou-Charentes

Ségolène Royal

Ancienne Ministre, Députée honoraire
Présidente de l'Association Internationale
des Régions Francophones

Monsieur Bernard TOMASINI
Préfet de Région
Préfet de la Vienne
Préfecture de la région Poitou-Charentes
Place Aristide Briand BP 589
86021 POITIERS Cedex

Poitiers, le **18 JUIL. 2011**

DIDE/FE/SK/
Dossier suivi par : Samuel BROSSARD
Tél. : 05-49-18-59-00
fonds.europeens@cr-poitou-charentes.fr

Monsieur le Préfet de Région,

Dans le cadre de sa politique d'excellence environnementale, la Région en partenariat avec la Caisse des Dépôts et avec l'appui des organismes de logement social réunis dans l'Association Régionale des Organismes Sociaux de l'Habitat, s'est résolument engagée dans le soutien aux actions visant à améliorer l'efficacité énergétique des logements sociaux.

Cet effort a été démultiplié grâce à l'intervention du FEDER au titre de la mesure 1 de l'axe 2 gérée en subvention globale par la Région. En effet, depuis 2009, le FEDER permet de cofinancer des opérations de réhabilitation énergétique dans le logement social, dans la limite de 4% de l'enveloppe totale FEDER attribuée à la France.

Pour Poitou-Charentes, ce sont ainsi plus de 8 M € de FEDER qui ont été fléchés sur cette thématique. A ce jour, près de 7,1 millions d'euros de FEDER ont fait l'objet d'un dépôt d'une demande de subvention auprès de la Région représentant 2 158 logements réhabilités.

Une enquête menée par l'AROSH auprès des bailleurs sociaux fait état de besoins complémentaires pour près de 6,9 M € de FEDER correspondant à la réhabilitation énergétique de 2 540 logements.

.../...



UNION EUROPÉENNE



C'est pourquoi, conformément à notre engagement pris lors du CRUSE du 17 juin dernier et afin d'accompagner la dynamique engagée, je vous transmets l'argumentaire réalisé par l'AROSH en collaboration avec les services de l'ADEME, de la Région et du SGAR, vous permettant de demander en tant qu'autorité de gestion du PO FEDER, le déplafonnement du taux de 4 % auprès de la DATAR, en le portant à 7% de l'enveloppe totale du PO FEDER soit 14 millions d'euros maximum.

La question d'un éventuel transfert visant à abonder la mesure 1 de l'axe 2 grâce à des crédits non consommés provenant d'autres axes pourra être examinée lors des prochains CRUSE.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet de Région, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ségolène Royal', written in a cursive style. Below the signature is a horizontal line.

Ségolène ROYAL